

Aide-mémoire pour choix des gants

En tant qu'employeur, vous êtes dans l'obligation légale de mettre à la disposition de vos employés un équipement de protection individuel. Il est essentiel pour la protection de la peau de tenir à disposition des gants appropriés. Mais quel est le bon gant ?

L'aide-mémoire suivant vous aidera à faire le bon choix :

- ✓ Tenez à disposition des gants de **différentes tailles** afin d'assurer que chaque employé ait des gants bien seyants.
- ✓ Tenez des **gants jetables fins** (par ex. pour la coloration) ainsi que des **gants réutilisables plus épais** (pour travaux de nettoyage) à disposition de vos employés sur leur poste de travail.
- ✓ Gants jetables...
 - ... sont disponibles en différents **matériaux**, par exemple nitrile ou vinyle. Appropriés au métier de la coiffure sont surtout les **gants en nitrile** en raison de leur bonne tenue et de leur protection.
 - ... doivent avoir des **manchettes longues** (environ 300mm) afin de protéger des écoulements d'humidité (par exemple lors du lavage des cheveux).
 - ... doivent être étiquetés avec le **pictogramme « béccher »** (voir à droite, norme EN 374).
 - ... doivent montrer le **marquage CE** (voir à droite).
 - ... sont disponibles en **couleurs** différentes et de fabricants différents.
- ✓ De fines **mitaines ou gants en coton**, portées sous les gants protecteurs imperméables, peuvent absorber la transpiration.

